



Perte Financière

Souscrite en complément d'une garantie mécanique ASA

Age du véhicule à la souscription : Moins de 15 ans

Kilométrage à la souscription : moins de 250 000 Kms

VP, 4x4 ou VUL

Durée : 12, 18 ou 24 mois

(Durée identique à la garantie mécanique)

Avantages Produit

- Souscription simplifiée (pas de dossier de financement)
- Permet de couvrir une éventuelle franchise
- Préserve votre capital

www.asa-garantie.com



Perte Financière

LA GARANTIE

La garantie intervient en complément de votre assurance automobile personnelle, en cas de perte totale suite à un évènement garanti :

- UN VOL
- UN ACCIDENT
- UN INCENDIE

MONTANT DE LA PRESTATION

L'option « Perte Financière » garantit le paiement de la différence positive entre le prix d'achat TTC du véhicule assuré et la valeur TTC prise en charge au jour du sinistre dans la limite de 1 500 €.

<i>Exemple : Prix du Véhicule TTC à l'achat</i>	12 500 €
<i>Remboursement assurance personnelle</i>	11 500 €
<i>Prise en charge Garantie Perte Financière</i>	1 000 €

